



L'AFRATA rejoint la FESP : un grand pas en avant pour le secteur de la téléassistance

Paris, le 7 décembre 2023 – La Fédération des Services aux Particuliers (FESP) est fière d'annoncer l'adhésion de l'Association Française de TéléAssistance (AFRATA), un acteur majeur représentant 85% des opérateurs du secteur de la téléassistance en France. Cette nouvelle adhésion, qui a été formalisée aujourd'hui à l'issue du conseil d'administration de la FESP, conforte la représentativité de la FESP en tant que fédération leader du secteur des services à la personne, tout en reconnaissant le rôle de la téléassistance dans la politique de l'autonomie.

Une nouvelle adhésion qui conforte la représentativité globale de la FESP

En tant que fédération leader du secteur des services à la personne, la FESP et ses 1500 entreprises d'aide à domicile, résidences services seniors, télé-assistants et porteurs de repas, sont pleinement engagées pour la qualité de service et la professionnalisation du secteur.

Forte de son expérience et de sa position stratégique en matière de téléassistance, l'AFRATA rejoint donc la FESP dans une volonté partagée de porter les enjeux de l'autonomie, particulièrement du « bien vieillir » à domicile à l'aune du choc démographique devant nous.

Avec cette nouvelle adhésion, la FESP renforce sa position de leader du secteur des services à la personne, en étant la seule fédération représentant tous les métiers du secteur. En intégrant les métiers de la téléassistance, la FESP, représentant déjà tous les modèles économiques, mandataires et prestataires, embrasse désormais toutes les dimensions, les besoins et les enjeux du secteur de l'autonomie.

Elle permet ainsi à ses adhérents une vision globale et complémentaire de leurs métiers.

Une reconnaissance du rôle de la téléassistance comme outil indispensable de la politique de l'autonomie

L'AFRATA fédère les professionnels du secteur de la téléassistance en France. Ce service, qui permet à toute personne fragilisée ou vulnérable (qu'elle soit âgée ou handicapée), de vivre à domicile en sécurité, constitue une des réponses au défi du vieillissement.

La FESP, grâce à la nouvelle présence de l'AFRATA, portera dans sa stratégie le développement de la téléassistance, sa prise en compte dans les politiques publiques et sa place comme axe important dans la politique de l'autonomie.

Cette volonté commune permettra de porter un discours plus impactant et structurant autour de la téléassistance, soulignant son caractère indispensable pour une société du « Bien et Mieux vieillir » à domicile.

L'AFRATA, en tant que membre de la FESP, participera activement aux différentes commissions et réunions stratégiques, contribuant à l'élaboration de politiques et d'actions ciblées pour promouvoir et défendre la téléassistance.



Communiqué de presse



Brice Alzon, président de la FESP déclare : « *L'arrivée de l'AFRATA au sein de la FESP est une étape décisive pour notre fédération. Elle renforce notre engagement en faveur de d'une politique publique de l'autonomie qui mette au cœur de son dispositif le domicile. Ensemble, nous allons amplifier notre engagement en ce sens.* »

Hervé Meunier, président de l'AFRATA déclare : « *Nous sommes ravis de rejoindre la FESP afin de contribuer activement à la politique de l'autonomie dans ce cadre collectif. A l'image de la complémentarité de la téléassistance avec les autres services aux personnes fragilisées, je suis convaincu de la même complémentarité entre nos fédérations respectives.* »

Contact presse : Camilia M'HAMED-SAID – 06 98 18 63 00 – camilia.mhamed-said@vae-solis.com

À propos de la FESP

La Fédération du service aux particuliers (FESP) est la Première Fédération représentative des entreprises de services à la personne ce qui fait d'elle l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics.

En tant que Fédération leader du secteur et maison commune des SAP, elle représente plus de 3 600 entreprises et 130 000 salariés couvrant l'ensemble du champ des SAP (aide à domicile, petite enfance, ménage, repassage, téléassistance, soutien scolaire, cours à domicile, portage de repas, jardinage, etc.).

Elle œuvre depuis 1996 à la défense, au développement, à la valorisation et professionnalisation du secteur. Elle a notamment inventé le dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt en vigueur depuis juin 2022.

Membre du MEDEF, elle est à ce titre administrative au sein de la CNSA, CNAF, CNAV, CNAM.

À propos de l'AFRATA

L'Association française de téléassistance (AFRATA) est la fédération professionnelle des acteurs de la téléassistance. Elle rassemble 85% des opérateurs du marché en France, autour d'une charte commune de qualité et d'éthique.

Son rôle est de garantir un haut niveau d'exigence dans le service fourni, et d'accompagner l'évolution des offres dans le respect d'une déontologie essentielle à ce métier.